



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 22 novembre 2023, à 10h30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **CLAIRE MAILHOT, TATIANA CONTRERAS, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD ET JOCELYNE CORBEIL.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, Me **BERNARD CAOJETTE**, greffier et monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur des Services administratifs et trésorier étaient également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2023 À 10H30

2023-11-614	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	3.1	Aucun
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	4.1	Aucun
	5.	RÈGLEMENTS
	5.1	Aucun
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.1.1	Aucun
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.2.1	Aucun
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2023-11-615	6.3.1	Ratification d'une entente entre la Ville de Bromont et madame Marie-Josée Brunelle permettant la réalisation des travaux et l'implantation d'un intercepteur d'égout sanitaire et d'une conduite d'aqueduc affectant une partie des lots 2 929 600 et 2 929 601, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome - rue de André
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 6.4.1 Aucun
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.5.1 Aucun
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 6.6.1 Aucun
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 6.7.1 Aucun
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
- 6.9.1 Aucun
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
- 6.10.1 Aucun
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- 7.1 Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8.1 Aucun
- N.M. **9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2023-11-616 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-11-614

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 novembre 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2023-11-615

RATIFICATION D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MADAME MARIE-JOSÉE BRUNELLE PERMETTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX ET L'IMPLANTATION D'UN INTERCEPTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 2 929 600 ET 2 929 601, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME - RUE DE ANDRÉ

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut débiter prochainement la phase 2 d'un projet de collecteur sanitaire et de conduite de distribution d'eau potable (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE le tracé du Projet traverse les lots 2 929 600 et 2 929 601, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome (ci-après « l'Immeuble »);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite démarrer le Projet dans les meilleurs délais afin de respecter les exigences prévues à l'autorisation délivrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE la réalisation du Projet nécessite une autorisation de la propriétaire pour l'occupation temporaire d'une partie de l'Immeuble durant la réalisation du Projet et la publication d'une servitude;

ATTENDU QUE, suivant l'adoption, par le conseil le 6 novembre 2023, de la résolution portant le numéro 2023-11-611, les Services techniques de la Ville ont poursuivi les négociations avec la propriétaire;

ATTENDU QU'en plus de traiter de l'autorisation et de la servitude requises pour la réalisation du Projet, les parties ont convenu de régulariser la situation du sentier multifonctionnel La Villageoise, traversant l'Immeuble et le lot 2 929 576, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome et de déterminer la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels applicables aux immeubles appartenant à la propriétaire et des espaces voués à fins de conservation;

ATTENDU QUE le conseil a préalablement pris connaissance de l'entente signée par le directeur des Services techniques et Marie-Josée Brunelle;

ATTENDU QUE l'entente prévoit les modalités et les contreparties pour l'autorisation de réalisation du Projet, l'établissement de servitudes, la vente et la cession d'immeubles;

ATTENDU QUE, parmi les contreparties, la Ville s'engage à modifier le contrat de travaux portant le numéro 117-ST-P-23 et la propriétaire s'engage à remettre une somme de 105 478,54 \$;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de ratifier cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR TATIANA CONTRERAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ratifier l'entente signée par le directeur des Services techniques de la Ville et Marie-Josée Brunelle.

D'accepter la cession de parties des lots 2 929 576, 2 929 600 et 2 929 601, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, établis dans l'entente, à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels anticipée, laquelle contribution inclut également la superficie déjà approuvée par la résolution 2014-09-573, adoptée le 2 septembre 2014.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.

2023-11-616

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 10 h 36.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

BERNARD CAQUETTE, GREFFIER

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

BERNARD CAQUETTE, GREFFIER